

Chers adhérents,

L'AFC de Nantes organise une **vente, ouverte à tous, de vêtements d'occasion pour la saison printemps-été uniquement** (vêtements, chaussures, sport, uniformes scout, etc.). **et encore : mercerie (tissu, ruban) et bijoux fantaisie.**

ATTENTION : vous devez d'abord enregistrer en ligne les articles que vous souhaitez proposer à la vente.

Suite à l'étude des statistiques, quelques articles sont limités au dépôt :

- articles bébé (0-18 mois) est limité au nombre de **25**
- Pantalon homme limité au nombre de **3**
- Pantalon femme limité au nombre de **3**
- Pull homme limité au nombre de **2**
- Hauts femme limité au nombre de **3**

Le dépôt total est lui-même limité à **80 articles au total**, dans un souci de qualité des articles.

De même, l'AFC se réserve le droit de refuser tout article troué, usé, taché. Nous vous invitons, dans la mesure du possible, à apporter des affaires pliées pour une optimisation du rangement et donc une meilleure vente.

Pour vous aider, voici un **guide des prix** de vêtements d'occasion.

Type d'article	Prix (€)	Type d'article	Prix (€)
Body	1	Chaussure enfant	5
Pyjama	3	Pull femme	3
Lainages	4	Pull homme	5
Pull enfant	4	Haut t-shirt femme	3
Robe enfant	5	Robe femme	6
Pantalon enfant	3	Pantalon short jupe adulte	5
Salopette	3	Chaussure adulte	5-10
Chemise enfant	2	Manteau adulte	10-15
Manteau enfant	5-8	Chemise homme	5
Combipilote	10	Veste adulte	8

Nous vous rappelons qu'il s'agit bien d'un grenier de vêtements, pas d'un dépôt-vente. Merci donc d'être vigilant à ce que les prix restent dans cet esprit de service !

4 PHASES, DANS L'ORDRE :

1^{ère} PHASE : ENREGISTREMENT EN LIGNE

Avant de les déposer, vos articles doivent être enregistrés en ligne sur <http://ventes.afcnantes.org> → cf. **mode d'emploi à partir de la page 3 de ce document.**

Les prix sont laissés à votre libre arbitre. **Restons dans un esprit de service et d'entraide.**

L'inscription est de 5€ (ou 10 pour non-adhérent) et 10% du chiffre d'affaire pour un montant total vendu supérieur à 50€ (ou **20%** pour ceux qui ne souhaitent pas aider, cf tableau de services). En d'autres termes :

- ➔ pour 50€ de chiffre d'affaire ou moins, seuls les frais d'inscription de 5€ seront retenus ;
- ➔ Si vous vendez pour plus de 50€, 10% du chiffre d'affaire seront retenus ; exemple, pour 100€ d'articles vendus, l'AFC de Nantes vous reversera 90€.

NB : dorénavant il n'est plus besoin d'envoyer vos « initiales de vente » aux organisatrices ; le système ventes.afcnantes.org vous attribuera arbitrairement un « code vendeur » composé de deux lettres que vous rappellerez sur toutes vos étiquettes (cf. mode d'emploi page 3).

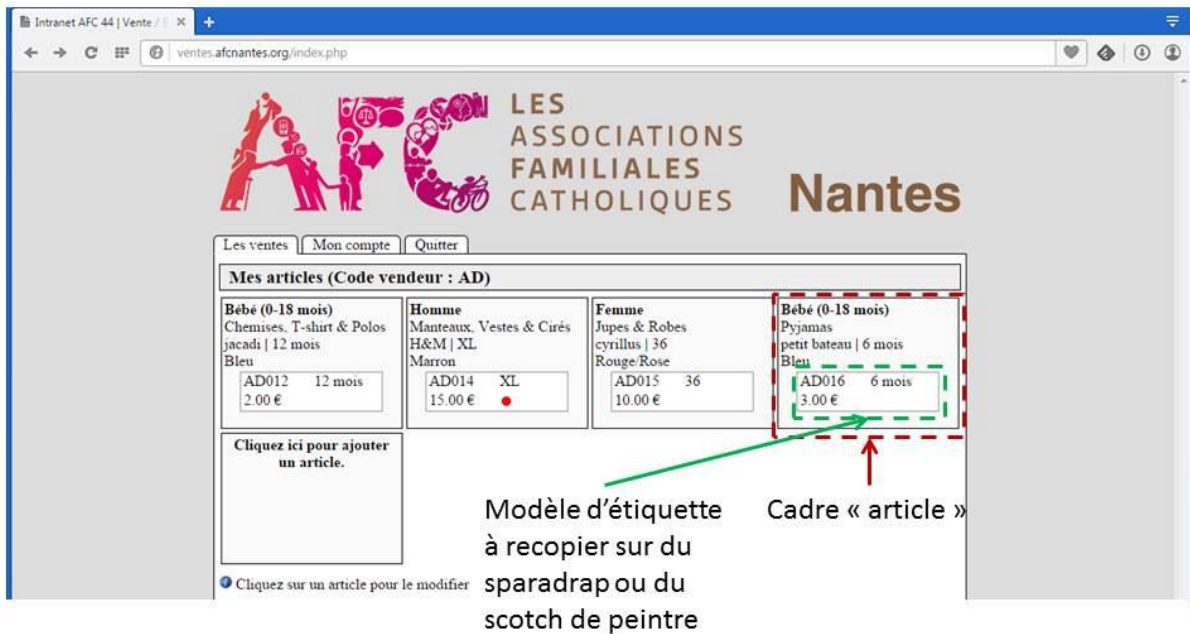
Vous pouvez enregistrer des articles jusqu'au mardi 26 avril, minuit. Passé cette date, il sera trop tard d'ajouter des articles ou de déposer une liste.

2^{ème} PHASE : ETIQUETAGE DES ARTICLES

Une fois que vous avez enregistré vos articles sur <http://ventes.afcnantes.org>, étiquetez-les vous-même **en recopiant, sur un morceau de « scotch de peintre », le modèle généré par le système <http://ventes.afcnantes.org>** . Merci de ne prendre ni étiquettes, ni sparadrap...les premières ne tiennent pas et le second abîme les vêtements.

➔ *Exemple ci-dessous :*

4 articles ont été enregistrés ; à chacun de ces articles correspond un cadre « article » qui regroupe toutes les informations. Dans la partie inférieure de chaque cadre se trouve le modèle d'étiquette à recopier sur du sparadrap ou du « scotch de peintre » et à fixer sur l'article correspondant.



3ème PHASE : DEPÔT DES ARTICLES

Déposez vos articles (mis dans un sac type supermarché) le **jeudi 28 avril 2016 de 9h à 12h sur le lieu de la vente** : Salle Saint Marc, Maison des Œuvres, 3 rue Saint Charles à Nantes (parking possible au 37 rue Gaston Turpin, à deux pas).

LE JOUR DU DEPÔT NE SERONT PRIS QUE LES ARTICLES QUI ONT ETE PREALABLEMENT ENREGISTRES EN LIGNE SUR [http://VENTES.AFCNANTES.ORG](http://ventes.afcnantes.org) .

Votre liste devra être imprimée par vos soins. Lors du dépôt, nous vérifierons ensemble vos articles.

4ème PHASE : RETOUR DES INVENDUS

Vous pourrez récupérer vos articles invendus le **samedi 30 avril 2016 entre 9h30 et 10h30 sur le lieu de la vente** (Salle Saint Marc, Maison des Œuvres, 3 rue Saint Charles).

Si vous ne souhaitez pas reprendre vos invendus, vous voudrez bien le signaler au moment du dépôt et donner aux organisatrices une enveloppe timbrée à votre adresse pour que l'AFC de Nantes puisse vous envoyer votre chèque.

MODE D'EMPLOI DE L'ENREGISTREMENT EN LIGNE DES ARTICLES

Etape n°1

J'ouvre un navigateur internet et je me rends à la page <http://ventes.afcnantes.org>

Etape n°2

La première fois que j'utilise ce site, je crée mon compte (« **Créer un compte** ») sur <http://ventes.afcnantes.org>. Je renseigne:

- mon adresse email
- mon nom de famille
- mon prénom
- mon AFC de rattachement

Puis je choisis un mot de passe.

Pour valider et passer à l'étape suivante, je clique sur « Créer le compte ».

- ⇒ Une fois mon compte créé, l'AFC de Nantes m'attribue automatiquement un « **Code vendeur** » arbitraire composé de deux lettres que je rappellerai sur les étiquettes de chacun des articles que je déposerai.

Si j'ai déjà réalisé cette formalité et que je souhaite accéder à mon espace personnel (« **Se connecter** »), je saisis l'adresse mail et le mot de passe que j'ai choisis lorsque j'ai créé mon compte, puis je clique sur « Se connecter » pour passer à l'étape suivante.

Etape N°3

Une fois connecté(e), j'arrive directement sur la page d'enregistrement de mes articles, sur laquelle je pourrai **enregistrer tous les articles que je souhaite vendre avant de les étiqueter**. Si j'ai déjà enregistré des articles lors d'une dernière connexion, je les retrouve sur cette page.

Pour **AJOUTER UN ARTICLE**, je clique sur le cadre dans lequel est marqué « Cliquez ici pour ajouter un article ». Une petite fenêtre s'ouvre alors dans laquelle je renseigne, pour chaque article, les champs suivants:

- la Collection (je choisis la collection souhaitée parmi les options du menu déroulant)
- la Catégorie (idem)
- la marque
- la taille ou la pointure
- la couleur dominante
- le prix

Par défaut, la case « Soldable 50% » est cochée. Dans ce cas, mon article sera soldé à 50% le jour de la vente à partir de 12h s'il n'a pas été vendu avant. Si je ne souhaite pas solder mon article je décoche la case « Soldable 50% ».

Une fois que toutes les informations saisies correspondent bien à l'article que je mets en vente, je clique sur « **Enregistrer** » pour l'enregistrer dans ma liste. Je clique sur « Fermer » pour annuler.

Lorsque j'ai réalisé cette étape d'enregistrement d'un de mes articles, je retrouve la liste de mes articles. **Chaque article enregistré est symbolisé par un cadre qui regroupe les informations correspondantes. Dans ce cadre est schématisée l'étiquette que je devrai écrire et attacher à mon article** (sparadrap ou scotch de peintre uniquement). Cette étiquette comporte:

- un code composé de deux lettres et trois chiffres: les deux lettres correspondent à mon CODE VENDEUR et les trois chiffres au numéro d'article;
- la taille ou la pointure de l'article;
- le prix;
- éventuellement, un point rouge si je ne souhaite pas solder l'article.

Si je veux **SUPPRIMER UN ARTICLE**, je clique sur l'article correspondant; une petite fenêtre s'affiche, je clique sur le bouton « Supprimer » en bas de cette petite fenêtre pour supprimer l'article. Une fois que j'ai supprimé l'article, je retrouve la liste de mes articles.

ATTENTION: je peux ajouter ou supprimer des articles **jusqu'au mardi 26 avril, minuit** - l'application <http://ventes.afcnantes.org> est fermée à cette heure-ci.

LE JOUR DU DEPÔT NE SERONT PRIS QUE LES ARTICLES QUI ONT ETE ENREGISTRES EN LIGNE SUR CE SITE.

Si j'ai besoin d'**AIDE**, je contacte les responsables à l'adresse services@afc-nantes.org